

**GAIA**

Voice of the Voiceless



**Chats errants : le contrôle par la stérilisation  
Dossier d'information aux communes**



Voice of the Voiceless

Face au problème de la reproduction rapide des chats errants, lié aux abandons, certaines communes procèdent à l'envoi en fourrière des animaux signalés. Du fait de l'irréversibilité du caractère farouche de nombreux chats errants, ces captures donnent presque systématiquement lieu à des euthanasies dans les refuges. Mais cette procédure est aussi inefficace, car le terrain libéré est bientôt occupé par d'autres chats errants non stérilisés.

Un programme de stérilisation des chats errants, accompagné d'une sensibilisation de la population, prend le problème à la source et permet de contrôler la population féline d'une manière humaine et efficace, au bénéfice des animaux et des habitants.

En quelques pages, GAIA vous propose de découvrir le principe d'un programme communal de stérilisation des chats errants.

### **Un aperçu du problème**

#### **Qu'entend-on par « chat errant » ?**

Un chat errant est un chat sans maître, souvent retourné à l'état sauvage, vivant à l'extérieur et inaccoutumé aux rapports avec les humains. Il s'agit de chats qui ont été abandonnés à leur sort et qui, au fil du temps, ont retrouvé un caractère sauvage, mais aussi de descendants de chats errants, nés dans la nature et qui n'ont jamais fréquenté les humains. Les chats errants peuvent difficilement être sociabilisés et, par conséquent, ne peuvent pas être candidats à l'adoption.

Aussi, apporter les chats errants dans un refuge signifie pour beaucoup d'animaux l'euthanasie et, pour le refuge, une sérieuse surcharge.

En 2009, près de 13 000 chats ont été euthanasiés en refuges. Les portées de chatons ne sont souvent pas comptabilisées.

[Un plan de gestion des chats errants une action de sensibilisation des propriétaires de chats, peuvent aider à résoudre le problème.](#)

### **Campagne chats errants : organisation pratique**

La campagne de stérilisation la plus efficace consiste en :

- 1) un plan de stérilisation pour les chats errants
- 2) une campagne d'information en faveur de la stérilisation des chats de particuliers
- 3) (idéalement) un encouragement financier visant les chats domestiques.



Voice of the Voiceless

## 1) Un plan de stérilisation pour les chats errants

### 1+1=6

Il est important d'agir de façon préventive, et pas seulement de réagir lorsque des plaintes surviennent du fait de nuisances. Nous vous conseillons d'identifier les lieux où se trouvent les chats errants, de déterminer leur nombre et d'utiliser ces données pour traiter les animaux de façon systématique. Une chatte peut en effet avoir deux à trois portées par an, et une portée implique quatre chatons en moyenne, et souvent jusqu'à 6 petits.

### Avantages

La stérilisation des chats errants bénéficie à la santé des animaux opérés (et à toutes les potentielles portées de chatons qui ne verront pas le jour), à celle des animaux domestiques vivant dans leur entourage, et à la tranquillité des habitants. Les nuisances (bruits et odeurs) peuvent diminuer. Les chats mâles castrés marquent moins leur territoire en urinant, et les "concerts nocturnes" n'auront plus lieu. Les chats se battent moins, ce qui diminue le risque de contagion par la leucose féline (FELV) et le sida des chats (FIV). L'infection FIV se produit le plus souvent chez des chats non stérilisés. Le virus se trouve dans la salive de chats infectés, et une seule morsure suffit déjà à transmettre la maladie. Le risque de contagion des chats domestiques est ainsi également réduit.

### Le nourrissage

Le **nourrissage contrôlé** par des bénévoles permet de surveiller l'état de santé des animaux stérilisés et contribuer à ce que les chats ne soient pas une nuisance pour le voisinage. Si le règlement communal interdit le nourrissage des animaux errants, une dérogation peut-être prévue via l'accréditation de "nourrisseurs responsables". Ces nourrisseurs bénévoles reçoivent une carte d'accréditation en échange d'un engagement à un nourrissage contrôlé (comme à Ciney, Schaerbeek ou Molenbeek). Le nourrissage contrôlé s'inscrit dans le cadre d'une approche humaine de la problématique (les chats errants ne pouvant subvenir seuls à leurs besoins en ville peuvent mourir de faim). Le nourrissage permet un suivi des populations stérilisées. Les bénévoles assermentés s'engagent à nourrir les chats d'une manière propre et responsable. En contrepartie, ils peuvent s'assurer de l'état de santé des chats et intervenir quand nécessaire.

### D'un point de vue pratique

L'élément central d'un plan de stérilisation est l'allocation d'un budget communal à cet effet.

D'un point de vue organisationnel, deux possibilités : une prise en charge totale du projet par l'administration, ou le subside d'une asbl de protection animale spécialisée (l'administration est alors déchargée de la gestion quotidienne du programme).

> Dans le premier cas, la commune demandera aux vétérinaires locaux s'ils sont disposés à collaborer au projet. Ensuite, ces vétérinaires soumettront à l'administration communale leur offre d'honoraires. Pour la capture et la remise dans leur territoire des chats errants, vous pouvez faire appel au **personnel communal** (services de l'environnement), à des **bénévoles** de confiance expérimentés, ou à des **associations spécialisées** ('Chats errants', 'Chats sans domicile', 'Chats Libres'...).

> Dans le second cas, une convention est passée directement entre une asbl de protection animale et la commune. L'asbl prend alors en charge les captures, opérations et remise sur site. L'administration communale défraye l'asbl pour les services rendus. Si une asbl est disposée à s'impliquer à ce degré, nous préconisons cette dernière solution. Une asbl qui s'occupe quotidiennement de chats errants et qui dispose par conséquent des connaissances et du matériel requis (de trappes, par exemple), vous assure d'une **approche professionnelle**, et peut éventuellement prendre à sa charge les cas "particuliers" (chats nécessitant des soins ou une convalescence par exemple).



Voice of the Voiceless

Quelques adresses de contact (liste non exhaustive)

**VETAS**

Responsable : M. Erwin Thielemans  
Jan Tieboutstraat 45  
B-1731 Zellik  
Tel: +32 (0)70 22 33 22  
Fax: +32 (0)2 463 49 81  
[info@vetas.be](mailto:info@vetas.be)  
[www.vetas.be](http://www.vetas.be)

**Animaux en Péril**

15A, Chemin de la Praye  
1420 Braine-l'Alleud  
Tel : 02/385 00 75  
[info@animauxenperil.be](mailto:info@animauxenperil.be)  
[www.animauxenperil.be](http://www.animauxenperil.be)

**Chats errants asbl**

Route de Hannut  
B-5004 Bouge (Namur)  
Tel 0477/29 30 58

**Chats sans domicile asbl**

Rue Neuville 5  
B-4260 Cipllet (aussi actif sur Charleroi)  
019/69.96.06

**Aide et Protection animale APA**

rue du pré Delloye, 13 5334 Florée  
Tel : 083 65 71 17

**Chats Libres asbl**

Rue des Bollandistes 34  
B-1040 Bruxelles  
Tel 02/736 80 58

**Chaîne Bleue Mondiale**

Av. de Visé, 39  
B- 1170 Bruxelles  
Tél : +32 (0)2/673.52.30  
Fax : 02/672.09.47  
Email : [contact@bwk-cbm.be](mailto:contact@bwk-cbm.be)

**Amichats**

rue du calvaire, n°5 boîte 5  
6280 Loverval (Gerpinnes)  
Tel : 071 43 48 44  
[amichats@euphony.net](mailto:amichats@euphony.net)

N'hésitez pas à demander des informations complémentaires. Ces organisations (et d'autres) se feront un plaisir de vous fournir les renseignements nécessaires.

Mode opératoire:

Le voisinage doit être averti à temps qu'une action de capture va avoir lieu dans leur quartier, afin que chacun puisse garder ses propres chats à l'intérieur ce jour-là. Les chats errants sont capturés à l'aide de cages spéciales, de trappes, où l'on met de la nourriture comme appât. Demandez aux gens du quartier de ne pas nourrir les chats errants le jour de l'action de capture, afin d'éviter que les chats soient peu disposés à pénétrer dans les trappes. Des associations disposent des trappes requises. Si le personnel communal est chargé de l'exécution du projet, nous vous conseillons d'acheter au moins deux cages. Le prix varie selon le modèle de la trappe et le fournisseur (entre 50 et 100 euro). Vous trouverez ci-dessous quelques adresses de fournisseurs (liste non exhaustive).

**Vtrade International SA**

Parc Industriel  
Rue de la tour, 1 Bât 31  
5380 Noville-les-Bois  
(Fernelmont)  
Tél : 081/56 94 56  
Fax: +32(0)81 56 92 32  
e-mail: [info@vtrade.be](mailto:info@vtrade.be)  
<http://www.vtrade.be/fr/main/>

**VMD S.A.**

I.T./Z.I. "Hoge Mauw"  
Berendonk 74  
B-2370 Arendonk  
Tél. 014 / 67 20 51 (de 8h  
à 17h)  
Fax 014/ 67 21 52  
E-mail : [vmd@vmdvet.be](mailto:vmd@vmdvet.be)  
[www.vmdvet.be](http://www.vmdvet.be)

**Jacobin**

Antwerpsesteenweg 383  
2390 Westmalle  
Tél : 03/312 04 36  
Site internet:  
E-mail : [info@jacobin.be](mailto:info@jacobin.be)  
[www.jacobin.be](http://www.jacobin.be)  
Prix de la trappe : plus ou  
moins 55 euros

Les animaux sains seront stérilisés, gardés en observation au moins pendant 24h (castration) ou 72h (stérilisation). Les chats errants recevront une entaille à l'oreille, afin que tout le



Voice of the Voiceless

monde puisse voir qu'ils ont été castrés ou stérilisés. Les animaux malades incurables seront euthanasiés, afin de ne pas les laisser souffrir inutilement et d'éviter qu'ils n'infectent éventuellement leurs congénères (par le FIV, notamment).

## 2) Une large campagne d'information

Pour que le plan de stérilisation des chats errants fonctionne, il faut que la population ait connaissance de l'action communale menée. Indiquez, dans le journal communal et sur votre site internet, **à quel service les habitants de votre commune peuvent s'adresser** pour effectuer un signalement.

Il est important de sensibiliser les particuliers de façon régulière aux bienfaits de la stérilisation des chats domestiques, pour que cessent les abandons de portées de chatons non désirées, et mettre un terme au flux de chats et de chatons livrés à la rue.

GAIA recommande vivement d'inciter les habitants, au moyen du site internet et du journal communal, à faire stériliser leurs propres chats. La diffusion de l'information doit être la plus large possible. La presse locale peut être mise à contribution et une conférence de presse peut être organisée lors du lancement du plan. Nous vous conseillons également de distribuer des dépliants d'information, et de mettre des affiches expliquant le projet, indiquant clairement où les habitants peuvent s'adresser. **Des dépliants de GAIA ou du SPF Santé Publique sont à votre disposition.** N'hésitez pas à nous en commander gratuitement.

Par les mêmes moyens, on peut aussi lancer un appel pour trouver des **bénévoles** disposés à nourrir les chats et/ou les capturer en vue de leur stérilisation.

Le Limbourg fut la première province belge à lancer une campagne d'information. **Les propriétaires de chats domestiques furent incités à faire castrer ou stériliser leur animal.** En consultation étroite avec GAIA, l'administration provinciale a fait réaliser des dépliants et des affiches, qui furent distribués aux vétérinaires, aux bureaux du CPAS, aux bureaux de police, etc. Les refuges donnent un dépliant à chaque personne qui adopte un chat, ou à toute autre personne intéressée. Pour plus d'informations au sujet de la démarche limbourgeoise, vous pouvez vous adresser à Els De Vriese, coordinatrice de la politique animalière de la province du Limbourg, [edevriese@limburg.be](mailto:edevriese@limburg.be) tel 011 23 80 40 fax 011 23 80 44.



Voice of the Voiceless

### 3) Un projet pilote visant les chats domestiques

Les communes d'**Anvers** et de **Wetteren** en Flandre Orientale constituent des exemples d'une politique efficace, consistant en trois volets distincts: une campagne d'information, un projet de stérilisation pour les chats errants, et un projet pilote visant les chats domestiques. Les deux communes avaient prévu un budget pour la distribution de **chèques de stérilisation** (d'une valeur de 25 euro) pour inciter leurs habitants à faire traiter leurs chats domestiques. Nous vous conseillons de l'envisager. Ainsi le problème sera pris à la racine.

Si vous donnez à vos habitants la possibilité de venir chercher les chèques de stérilisation à la maison communale (dans le cadre de la *Journée mondiale de l'Animal\**, par exemple), vous aiderez certainement les personnes qui ont des moyens financiers réduits à faire la démarche, ce qui renforcera l'efficacité de la campagne.

(\*) Chaque année le 4 octobre, le jour de la fête de Saint-François d'Assise, ami des animaux, se tient la Journée mondiale de l'Animal, une journée de réflexion sur les droits de l'animal dans notre société. Cette journée a lieu depuis 1929.

La province du Limbourg propose chaque année, à l'occasion de la Saint-Valentin, **des bons de réduction** pour la castration et la stérilisation des chats. Les habitants reçoivent une **réduction de 15 euros sur la castration d'un chat mâle et 25 euros sur la stérilisation d'une femelle**. En tant que commune, vous pourriez envisager de mettre sur pied une action similaire. Celui qui fait castrer/stériliser son chat pourrait, par exemple, recevoir après l'opération le montant de la réduction (en échange de la facture du vétérinaire). Un bon de réduction pourrait être inséré dans le journal communal et/ou le journal toutes-boîtes local. Il est aussi pratique que ce bon soit disponible auprès des services de l'Environnement des communes et qu'il puisse être imprimé depuis le site internet.

#### Adresses utiles :

Els De Vriese, coordinatrice de la politique animalière de la province du Limbourg, [edevriese@limburg.be](mailto:edevriese@limburg.be) tel 011 23 80 40, fax 011 23 80 44.  
Dienst PVO, Universiteitslaan 1, 3500 Hasselt

Commune de Wetteren, Service Environnement, Markt 1, 9230 Wetteren  
Personne à contacter : Mme Benedicte Vispoel ([benedicte.vispoel@wetteren.be](mailto:benedicte.vispoel@wetteren.be)) - Tél : 09/369 34 15)

VZW Verenigde Dierenvrienden, Dierenasiel « De Lusthof », Notelaarstraat 18, 9260 Serskamp  
Personne à contacter : M. Eddy Minne ([info@verenigde-dierenvrienden.be](mailto:info@verenigde-dierenvrienden.be))  
Tél : 0474/62 94 16 – Fax : 09/368 24 44



Voice of the Voiceless

Plus de 200 villes et communes mènent déjà une politique respectueuse des animaux en matière de chats errants.

Consultez la liste des communes sur notre site [www.gaia.be](http://www.gaia.be) puis campagne "chats errants"  
Contact : Johanne Mielcarek, chargée de campagnes : 02/245 29 50 ou [info@gaia.be](mailto:info@gaia.be)

